

n'apprécie le travail qu'il fait et l'argent qu'il fournit aux universités. Si c'est de là que vient le problème, je suis certain que l'Université de Regina serait prête à installer une grosse enseigne au néon pour faire savoir combien d'argent le gouvernement fédéral lui a fourni. Je suis certain que l'université accepterait que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) lui présente des chèques tous les mois ou toutes les semaines au besoin. Mais, bon Dieu! que le gouvernement ne touche pas aux programmes! S'il veut de la publicité, je suis certain que l'Université de Regina lui en fera si c'est le prix qu'elle doit payer pour conserver ses programmes.

Le gouvernement a adopté une théorie économique qui se rapproche beaucoup de celle du président Reagan. Pour s'attaquer aux problèmes causés par une mauvaise administration et une situation déficitaire, il cède certains programmes et certaines responsabilités aux provinces. C'est ce que Ronald Reagan a fait aux États-Unis.

Cela m'a bien intéressé d'entendre Ronald Reagan annoncer à la télévision qu'il serait encore une fois candidat à la présidence. Le gouverneur de l'État de New-York a été interviewé lui aussi et il n'est pas tellement satisfait des méthodes de gouvernement de M. Ronald Reagan et de ses politiques économiques. Il a dit que, depuis l'arrivée au pouvoir de M. Reagan, le budget de certains programmes a été réduit, ce qui a obligé l'État de New-York à trouver des millions de dollars supplémentaires pour donner des maisons aux sans-logis. Le gouvernement de l'État a dû trouver des centaines de millions de dollars pour nourrir les assistés sociaux. Aux États-Unis, certaines responsabilités et certaines dépenses qui relevaient auparavant de l'échelon fédéral ont été transférées aux États.

C'est exactement ce que les fumistes d'en face sont en train de faire. Cette façon d'agir est aussi répréhensible au Canada qu'aux États-Unis. Elle reflète les théories économiques à la Reagan. Ce sont les universités, les régimes comme l'assurance-maladie et les programmes d'aide aux pauvres et aux handicapés qui en souffrent. Le gouvernement fédéral a l'intention de céder aux provinces ses responsabilités vis-à-vis ces établissements et ces régimes. Lorsque ce sont les provinces qui s'occupent de telles choses, monsieur le Président, le pays ne peut pas avoir de système uniforme. Les provinces plus pauvres n'ont pas les moyens d'offrir les mêmes services et les mêmes programmes d'enseignement à leurs jeunes que les autres. Bien entendu, ce sont les provinces et les régions les plus pauvres qui en souffriront. Les Maritimes ont déjà beaucoup de difficulté à empêcher leurs diplômés de quitter la région. Cette mesure constitue donc une nouvelle atteinte à la culture de la région et à sa capacité de garder ses propres jeunes. Ses universités ne pourront plus offrir les mêmes services que les universités de Montréal ou de Toronto. Les étudiants des Maritimes devront donc aller ailleurs pour poursuivre leurs études.

Voilà quels seront les résultats des initiatives que prend le gouvernement dans le cadre du projet de loi C-12. Les jeunes des diverses régions du pays n'auront pas d'égaux chances de recevoir une bonne instruction.

Il y a autre chose là-dedans qui me répugne, monsieur le Président. En 1976, le premier ministre, M. Pierre-Elliott Trudeau, a très clairement établi . . .

**M. le vice-président:** A l'ordre. Le député ne doit mentionner ses collègues à la Chambre que par leur titre ou le nom de leur circonscription.

### *Financement des programmes établis*

**M. de Jong:** Excusez-moi, monsieur le Président. En 1976, le premier ministre a déclaré sans équivoque que les accords sur le financement des programmes établis seraient «permanents, modifiables seulement sur préavis de trois ans». Ce préavis de trois ans n'a pas été donné lorsque les changements ont eu lieu, monsieur le Président. Il n'y a eu aucun préavis de trois ans en 1982, et il n'y en a pas en 1984. C'est donc une initiative unilatérale de la part du gouvernement central. Quel accord!

Faut-il s'étonner que le gouvernement ait perdu la confiance des Canadiens? Faut-il s'étonner que personne ne croit plus en lui? Ce gouvernement n'en finit plus de mentir. Il conclut un marché un jour, et rien ne dit qu'il ne le modifiera pas le lendemain.

Le pays est en crise. Les jeunes vivent en situation de crise. Nous traversons une période de changements rapides et il nous faut un milieu universitaire fort pour nous adapter à ces changements. Avec un projet de loi comme le C-12, le gouvernement anéantit nos possibilités de nous adapter à l'avenir. Il met en danger l'avenir du Canada, l'avenir des jeunes Canadiens, surtout en créant une panique politique. Je crois que tous les Canadiens trouvent cela absolument dégoûtant.

**M. Blenkarn:** Monsieur le Président, compte tenu de l'offre faite dans le discours du trône de créer un fonds de un milliard de dollars pour aider les jeunes Canadiens et Canadiennes à acquérir de nouvelles compétences et à trouver des emplois, le député et son parti conviendront-ils que ce fonds est réduit de 380 millions de dollars que ce projet de loi injuste arrache aux jeunes, afin que soient au moins mis en œuvre les programmes déjà établis?

**M. de Jong:** Monsieur le Président, je reconnais qu'une grande partie de l'argent que le gouvernement espère économiser en plafonnant les transferts de paiements aux provinces pour le financement des programmes établis sera versée dans de nouveaux programmes, de sorte qu'il ne s'agira pas de nouveaux fonds, mais d'un tour de passe-passe. En fin de compte, nous sommes contre ces jeux.

Ce qu'il faut, c'est un effort concerté de collaboration entre les universités, les employeurs, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral en vue de résoudre les problèmes des jeunes et des maisons d'enseignement. Voler les uns pour renflouer les autres ne mène à rien.

Nous croyons que des programmes d'emploi pour les jeunes sont nécessaires, mais aussi un financement suffisant et convenable des universités. Les deux genres de programmes doivent être bien financés si nous voulons arriver à résoudre nos problèmes.

**M. Blenkarn:** Le député croit-il vraiment qu'il existe un programme de un milliard de dollars destiné aux jeunes ou n'est-ce pas là une illusion? En 1983-1984, le gouvernement fédéral a versé comptant aux gouvernements provinciaux 1.952 milliard de dollars. Étrangement, en dépit de la promesse que le gouvernement a faite d'augmenter sa contribution, même de 5 p. 100, celle-ci subit en 1984-1985 une baisse totale de 35 millions de dollars qui la ramène à 1.917 milliard.

• (1550)

**M. de Jong:** Monsieur le Président, le député soulève un point des plus intéressants quand il me demande si je crois vraiment à l'existence de ce milliard de dollars consenti au Programme de placement des jeunes. Cela n'a rien de nouveau